

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-450-A - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE SYNDICALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du.....9 juin 2005
Heure..... 13 h
Lieu.....SALON DU PERSONNEL

PRÉSENCES: 146 personnes ont signé la feuille des présences

OUVERTURE: L'assemblée est ouverte à 13 h 30

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Robert Thibault est proposé par Diane Labarre. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 14

Que l'ordre du jour soit le suivant:

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 21 avril 2005
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Présentation par Raymond Legault
– Conférence : la «guerre contre le terrorisme»
6. Informations
7. Finances du SPECA
 - a) Bilan financier 2003-2004
 - b) Demandes d'appui aux luttes
 - c) Prévisions budgétaires 2005-2006
8. Conseil exécutif du SPECA :
 - a) Bilan de l'exécutif sortant 2004-2005
 - b) Décisions à prendre
9. Comité des relations du travail
 - a) Bilan des enseignant-es au comité des relations du travail pour 2004-2005
 - b) Décisions à prendre
10. Commission des études
 - a) Bilan des enseignant-es à la commission des études pour 2004-2005
 - b) Décisions à prendre
11. Comité santé et sécurité
 - a) Bilan des enseignant-es au comité santé et sécurité pour 2004-2005
 - b) Décisions à prendre
12. Comité de perfectionnement
 - a) Bilan des enseignant-es au comité de perfectionnement pour 2004-2005
 - b) Décisions à prendre
 - c) Nomination des enseignant-es pour 2005-2006
13. CAPTIC
 - a) Bilan des enseignant-es au CAPTIC pour 2004-2005
 - b) Décisions à prendre
14. Élections

- 14.1 Présidence des élections pour 2005-2006 (1 poste à combler)
- 14.2 Élection des vérificateurs pour 2004-2005 (2 postes à combler)
- 14.3 Conseil exécutif pour 2005-2006 (9 postes à combler)
- 14.4 Comité des relations du travail pour 2005-2006 (2 postes à combler)
- 14.5 Commission des études
 - 1 représentant-e pour la famille «Techniques physiques» (mandat 2005-2008)
 - 1 représentant-e pour la famille «Techniques de la santé» (mandat 2005-2008)
 - 1 représentant-e pour la famille «Sciences humaines» (mandat 2005-2008)
 - 2 représentant-es toute provenance (mandats de 1 an : 2005-2006)
- 14.6 Comité santé et sécurité pour 2005-2006 (3 postes à combler)
- 14.7 CAPTIC pour 2005-2006 (3 postes à combler)
- 15. Session d'accueil et d'intégration
 - a) Informations
 - b) Décisions à prendre
- 16. Nouveau DEC en Techniques préhospitalières d'urgence
 - a) Informations
 - b) Décisions à prendre
- 17. Dossier de la 27^e paie
 - a) Informations
 - b) Décisions à prendre
- 18. Hommage à nos retraité-es de l'année
- 19. Varia

Proposée par Yvon Sirois
 Appuyée par Paule Mauffette
Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 AVRIL 2005

Recommandation 15

Que le procès-verbal de l'assemblée syndicale du SPECA tenue le 21 avril 2005 soit adopté tel que rédigé.

Proposée par Annette Gélinas
 Appuyée par Yvon Sirois
Adoptée à l'unanimité

4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 16

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte les nouveaux membres ayant adhéré au SPECA depuis le 10 mars 2005 et dont les noms suivent : Nathalie Beaulieu (sciences sociales), Éliane Delisle (génie civil), Josée Dépelteau (médecine nucléaire), Josée Déziel (sciences sociales), Sylvie Galarneau (archives médicales), Denis Laplante (cinéma), Jocelyne Hénen (graphisme), Thérèse Rouleau (biologie), Audrey Prato (médecine nucléaire), Linda Cardinal (archives médicales), Johanne Castonguay (archives médicales), Andrée Dubreuil (archives médicales), Manon Brière (archives médicales) et Éric Boisclair (techniques du génie électrique).

Proposée par Raynald Pepin
 Appuyée par Normand Lapierre
Adoptée à l'unanimité

**5. PRÉSENTATION PAR RAYMOND LEGAULT :
CONFÉRENCE : LA «GUERRE CONTRE LE TERRORISME»**

Raymond Legault, enseignant au département d'informatique, fait une présentation sur la lutte au terrorisme menée par les États-Unis de Bush et son implication sur la politique étrangère du Canada.

6. INFORMATIONS

Négociation

Annette Gélinas fait une brève présentation sur l'état des négociations et informe l'assemblée que les tables de négociation cesseront de se rencontrer à partir du 15 juin 2005.

Garderie CSN

Annette Gélinas informe l'assemblée de l'état des négociations dans les garderies CSN et incite les professeurs à appuyer les travailleuses de la garderie du Collège lorsque celles-ci font du piquetage.

7. FINANCES DU SPECA

a) Bilan financier 2003-2004

Yves Coutu présente l'état des revenus et dépenses du SPECA pour la période du 1^{er} septembre 2003 au 31 août 2004 de même que le rapport des vérificateurs.

Recommandation 17

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte l'État des revenus et dépenses du SPECA pour la période s'étendant du 1^{er} septembre 2003 au 31 août 2004, le bilan financier du SPECA au 31 août 2004 et le rapport des vérificateurs présentés dans le document «Bilans syndicaux 2004-2005».

Proposée par Jean Mongeon
Appuyée par Jean-Pierre Brière
Adoptée à l'unanimité

b) Demandes d'appui aux luttes

Recommandation 18

Que l'exécutif soit autorisé à dépasser le montant maximal mensuel par lutte durant l'été pour le solde de la cote P-8 du budget 2004-2005 dans la mesure où la nature des luttes appuyées lui semblera le justifier.

Proposée par Jean Mongeon
Appuyée par Jean-Pierre Brière
Adoptée à l'unanimité

c) Prévisions budgétaires 2005-2006

Yves Coutu expose les prévisions budgétaires du SPECA pour 2005-2006.

Recommandation 19

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte les prévisions budgétaires du SPECA pour 2005-2006 telles que présentées dans le document «Prévisions budgétaires du SPECA pour la période s'étendant du 1^{er} septembre 2005 au 31 août 2006».

Proposée par Jacques Dion
Appuyée par André Martineau
Adoptée à l'unanimité

8. CONSEIL EXÉCUTIF DU SPECA

a) Bilan de l'exécutif sortant 2004-2005

Annette Gélinas et André Vincent présentent le bilan des membres du Conseil exécutif pour 2004-2005.

b) Décision à prendre

Recommandation 20

Que l'assemblée syndicale du SPECA reçoive le bilan du Conseil exécutif du SPECA pour 2004-2005 tel que présenté dans le document «Bilans syndicaux 2004-2005».

Proposée par Paule Mauffette

Appuyée par Denyse Pleau

Adoptée à l'unanimité

Une motion de félicitations est adressée aux membres de l'exécutif sortant et adoptée à l'unanimité.

9. COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL

a) Bilan des enseignantes et des enseignants du comité des relations du travail pour 2004-2005

Annette Gélinas, Yves Coutu et André Vincent présentent le bilan de l'équipe des enseignantes et des enseignants du comité des relations du travail pour 2004-2005.

b) Décision à prendre

Recommandation 21

Que l'assemblée syndicale reçoive le bilan des enseignantes et des enseignants au comité des relations du travail pour 2004-2005 tel que présenté dans le document «Bilans syndicaux 2004-2005».

Proposée par Yvon Sirois

Appuyée par Christian Contant

Adoptée à l'unanimité

Recommandation 22

Attendu l'orientation prise par le Bureau de placement d'intervenir dans le processus d'ouverture de postes, processus qui relève, selon le SPECA, exclusivement de l'employeur et du syndicat signataires de la convention collective;

attendu que cette intervention passe par la mise en application d'une annexe budgétaire relative à la «GESTION DE LA SÉCURITÉ D'EMPLOI DU PERSONNEL ENSEIGNANT» par le Bureau de placement collégial, annexe budgétaire qui n'a donné lieu à aucune négociation, encore moins à une entente qu'elle soit nationale ou locale;

attendu que cette annexe prévoit la réduction de la subvention au Collège d'une somme équivalant au salaire (80% d'un temps complet) des professeurs mis en disponibilité des autres Collèges de notre zone qui se seraient replacés au Collège Ahuntsic selon l'analyse des fonctionnaires du Bureau de placement, si nous avions ouvert les postes selon leur dictat;

attendu que cette intervention est particulièrement peu soucieuse des réalités locales qui sont en constante évolution en cours d'année, et ne tient compte que du portrait final du processus, six mois après la fin d'une année académique;

attendu que cette approche du Bureau de placement touche également l'ouverture des charges à temps complet (dites charges annuelles de remplacement) – domaine qui, de notre avis, n'est pas non plus de son ressort;

attendu que les mises en disponibilité faites dans les autres Collèges résultent d'une gestion des ressources différentes de la nôtre;

attendu les conséquences de cette stratégie gouvernementale sur les tâches (à cause des pénalités possibles) et sur l'ensemble de nos professeurs non permanents

il est proposé

1. Que le SPECA obtienne confirmation que les possibles pénalités pour 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005 ne soient pas prises à même la masse salariale, position à laquelle la partie patronale a déjà donné un accord verbal en CRT.
2. Que le SPECA réaffirme sa volonté de limiter les diverses possibilités d'ingérence du Bureau de placement en maximisant les ouvertures de postes dans les domaines où ces ouvertures peuvent répondre à nos objectifs traditionnels de protection du personnel enseignant et de la minimisation du nombre de meds à long terme, le tout dans le respect de la convention collective.
3. Que le SPECA refuse que des coupures soient faites à la masse salariale des enseignants si le Bureau de placement imposait des pénalités au Collège malgré cet effort d'ouvertures de postes. Dans le cas où la partie patronale déciderait d'amputer la masse salariale de l'équivalent desdites pénalités, que l'assemblée syndicale du SPECA
 - mandate ses représentants au CRT pour loger grief contre pareille ponction à même la masse salariale;
 - se prononce sur notre future implication dans le processus de distribution des tâches avant l'application de cette ponction.
4. Que, de façon ponctuelle pour 2005-2006, elle mandate ses représentants à l'exécutif et au CRT
 - pour trouver une approche satisfaisante pour les deux parties en réaction à l'ingérence du Bureau de placement dans l'application de notre convention collective, suite aux ajustements des allocations après les deuxième et troisième tours, le tout si une simulation globale est possible à ce moment;
 - pour trouver toute autre solution qui permettrait d'ajuster la répartition d'allocations départementales données sans affecter les allocations directes à l'enseignement de ces départements;
 - pour trouver toute autre solution qui n'affecterait pas l'allocation destinée à l'enseignement pour l'ensemble du Collège.

Proposée par Robert Arpin
Appuyée par Linda Delisle
Adoptée à l'unanimité

Une motion de félicitations est adressée aux enseignant-es du C.R.T. et adoptée à l'unanimité.

10. COMMISSION DES ÉTUDES

a) Bilan des enseignantes et des enseignants de la Commission des études pour 2004-2005

Michel Desmarais présente le bilan de l'équipe des enseignantes et des enseignants de la Commission des études pour 2004-2005.

b) Décision à prendre Recommandation 23

Que l'assemblée syndicale du SPECA reçoive le bilan des enseignantes et des enseignants à la Commission des études pour 2004-2005 tel que présenté dans le document «Bilans syndicaux 2004-2005».

Proposée par Justin Zielinsky
Appuyée par Johanne Castonguay
Adoptée à l'unanimité

Une motion de félicitations est adressée aux enseignantes et aux enseignants de la C.É. et adoptée à l'unanimité.

11. COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

a) **Bilan des enseignantes et des enseignants du comité santé et sécurité au travail pour 2004-2005**

Yves Coutu présente le bilan de l'équipe des enseignantes et des enseignants du comité santé et sécurité au travail pour 2004-2005.

b) **Décision à prendre** **Recommandation 24**

Que l'assemblée syndicale du SPECA reçoive le bilan des enseignantes et des enseignants au comité santé et sécurité au travail pour 2004-2005 tel que présenté dans le document «Bilans syndicaux 2004-2005».

Proposée par Diane Labarre
Appuyée par Claude Lebeuf
Adoptée à l'unanimité

Une motion de félicitations est adressée aux enseignantes et aux enseignants du comité santé et sécurité et adoptée à l'unanimité.

12. COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

a) **Bilan des enseignantes et des enseignants du comité de perfectionnement pour 2004-2005**

Diane Labarre présente le bilan de l'équipe des enseignantes et des enseignants du comité de perfectionnement pour 2004-2005.

b) **Décision à prendre** **Recommandation 25**

Que l'assemblée syndicale du SPECA reçoive le bilan des enseignantes et enseignants au comité de perfectionnement pour 2004-2005 tel que présenté dans le document «Bilans syndicaux 2004-2005».

Proposée par Colette Sigouin
Appuyée par Normand Lapierre
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 26

Que l'assemblée syndicale du SPECA donne mandat à ses représentants au comité de perfectionnement pour modifier la politique de remboursement du comité de perfectionnement relative aux frais de séjour et déplacement pour qu'elle se lise ainsi: *Qu'à compter de l'année scolaire 2005-2006, les frais de séjour (repas et coucher) et de déplacement des activités des blocs C et D soient remboursables seulement lors d'activités qui ont lieu à au moins 55 km du collège. Pour ces activités, se tenant à moins de 55 km du collège, le repas du midi est remboursable au tarif habituel s'il n'est pas inclus dans le coût de l'inscription.*

Proposée par Annette Gélinas
Appuyée par Robert Arpin
Adoptée à l'unanimité

c) **Nomination des membres pour 2005-2006**

Recommandation 27

Que mandat soit donné à l'exécutif de désigner les enseignantes et les enseignants membres du comité de perfectionnement pour l'année scolaire 2005-2006 sur la base des critères déjà votés par l'assemblée syndicale, à savoir la représentativité des secteurs et la continuité dans l'équipe.

Proposée par Claude Lebeuf

Appuyée par Jean-François Dubuc
Adoptée à l'unanimité

Une motion de félicitations est adressée aux enseignantes et aux enseignants du comité de perfectionnement et adoptée à l'unanimité.

13. CAPTIC

a) Bilan des enseignantes et des enseignants du CAPTIC pour 2004-2005

André Vincent présente le bilan de l'équipe des enseignantes et des enseignants du comité des applications pédagogiques des technologies de l'information pour 2004-2005.

b) Décision à prendre

Recommandation 28

Que l'assemblée syndicale du SPECA reçoive le bilan des enseignantes et des enseignants au comité sur les applications pédagogiques des technologies de l'information et des communications pour 2004-2005 tel que présenté dans le document «Bilans syndicaux 2004-2005».

Proposée par Jean-Pierre Brière
Appuyée par Robert St-Amour
Adoptée à l'unanimité

Une motion de félicitations est adressée aux enseignantes et aux enseignants du CAPTIC et adoptée à l'unanimité.

14. ÉLECTIONS

14.1 Présidence des élections 2005-2006 (1 poste à combler)

Paule Mauffette est proposée par Louise Forget. Elle accepte et est élue par acclamation.

14.2 Élection des vérificateurs pour 2004-2005 (2 postes à combler)

André Martineau est proposé par Hélène Forest et Waguih Laoun est proposé par Geneviève Bélanger. Ils acceptent et sont élus par acclamation.

14.3 Conseil exécutif pour 2005-2006 (9 postes à combler)

La présidente des élections, Paule Mauffette, annonce à l'assemblée que toutes les candidatures ont été reçues dans les délais prévus, que les candidates et les candidats de même que les personnes qui les ont proposés et secondés sont tous des membres en règle du SPECA et que tous les postes sont comblés par acclamation.

À la présidence:

Annette Gélinas

Proposée par Yvon Sirois

Secondée par Geneviève Bergeron

Secondée par Mohand Atroun

Seule candidature reçue, la candidate est élue par acclamation

À la vice-présidence

André Vincent

Proposé par Geneviève Bergeron

Secondé par Joanne Lacroix

Secondé par Yvon Sirois

Seule candidature reçue, le candidat est élu par acclamation

Au poste de secrétaire Michel Desmarais
Proposé par Jean-François Dubuc
Secondé par Louise Forget
Secondé par Julie Robert
Seule candidature reçue, le candidat est élu par acclamation

Au poste de trésorier Yves Coutu
Proposé par Michel Desmarais
Secondé par Annette Gélinas
Secondé par Mohand Atroun
Seule candidature reçue, le candidat est élu par acclamation

Aux postes de directrices et de directeurs (5 postes à combler):
Candidat: Mohand Atroun
Proposé par Yasser Kadiri
Secondé par Normand Lapierre
Secondé par Waguih Laoun

Candidat: Philippe Boudreau
Proposé par José Marcoux
Secondé par Waguih Laoun
Secondé par Normand Lapierre

Candidat: Stéphane Gill
Proposé par Mohand Atroun
Secondé par José Marcoux
Secondé par Khalid Ben-Naoum

Candidate: Diane Labarre
Proposée par Yves Coutu
Secondée par Annette Gélinas
Secondée par Mathieu-David Brossard

Candidate: Dominique Lussier
Proposée par Benoît Tougas
Secondée par Geneviève Bergeron
Secondée par Yvon Sirois

Aucune autre candidature reçue, toutes les candidates et tous les candidats sont élus par acclamation

14.4 Comité des relations du travail pour 2005-2006 (2 postes à combler)

Robert Thibault est proposé par Marcel Elbaz comme délégué régulier et Stéphane Gill est proposé par Robert Thibault comme délégué substitut. Ils acceptent et sont élus par acclamation.

14.5 Commission des études

Michel Desmarais rappelle la composition de la Commission des études. Il indique que pour cette année les postes suivants seront à combler :

- 1 représentant-e pour la famille «Techniques physiques» (mandat 2005-2008)
- 1 représentant-e pour la famille «Techniques de la santé» (mandat 2005-2008)
- 1 représentant-e pour la famille «Sciences humaines» (mandat 2005-2008)
- 2 représentant-es toute provenance (mandat 2005-2006)

Famille «Techniques physiques» (mandat 2005-2008) – Jean-François Dubuc est proposé par Ahmed Labassi. Il accepte et est élu par acclamation.

Famille «Techniques de la santé» (mandat 2005-2008) – Johanne Castonguay est proposée par Nancy Bouchard. Elle accepte et est élue par acclamation.

Famille «Sciences humaines» (mandat 2005-2008) – Jacinthe Thiboutot est proposée par Josée Déziel. Elle accepte et est élue par acclamation.

Toute provenance (2 postes à combler pour 2005-2006)

Philippe Boudreau est proposé par François Doucet et André Vincent est proposé par Yvon Sirois. Ils acceptent et sont élus par acclamation.

14.6 Comité santé et sécurité pour 2005-2006

Chantal Asselin est proposée par Marlène Fréchette, Hélène Forest est proposée par André Martineau et Yves Coutu est proposé par Annette Gélinas. Tous acceptent et sont élus par acclamation.

14.7 CAPTIC pour 2005-2006 (3 postes à combler)

Raymond Legault propose de reconduire le mandat des enseignants qui ont siégé sur ce comité en 2004-2005. André Vincent, Mohand Atroun et Stéphane Gill acceptent et sont élus par acclamation.

15. SESSION D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION

a) Informations

Michel Desmarais et André Vincent font la présentation du document «2005-06-09-AS-4.4 - Rapport du comité de la Commission des études (2^e version) Session d'accueil et d'intégration – 081.01» et répondent aux questions de l'assemblée.

b) Décisions à prendre

Recommandation 29

Attendu la résolution adoptée par l'assemblée syndicale le 25 novembre 2004;
attendu le résultat des discussions menées à la Commission des études sur un modèle possible de session d'accueil et d'intégration (volet exploration/orientation);

il est proposé que l'assemblée syndicale du SPECA

mandate ses représentants à la Commission des études pour se prononcer en faveur du modèle expérimental de session d'accueil et d'intégration présenté dans le document 2005-06-09-AS-4.4 et de la proposition qui y figure.

Proposée par Alain Long

Appuyée par Linda Delisle

Adoptée à l'unanimité

16. NOUVEAU DEC EN TECHNIQUES PRÉHOSPITALIÈRES D'URGENCE

a) Informations

Michel Desmarais et Annette Gélinas font la présentation de ce point et répondent aux questions de l'assemblée.

b) Décisions à prendre

Recommandation 30

Attendu l'autorisation donnée (par le ministère de l'Éducation du Québec) au Collège Ahuntsic de démarrer dès août 2006 le programme de techniques préhospitalières d'urgence, programme menant à l'obtention d'un DEC;

attendu que les balises nationales et autres informations nécessaires (AST, compétences en objectifs/standards, etc.) ne seront vraisemblablement pas disponibles avant avril 2006;

attendu la volonté ferme et maintes fois exprimée, depuis des années, par les parties locales de démarrer le plus tôt possible un tel DEC au Collège Ahuntsic;

attendu le contexte exceptionnel d'élaboration et d'implantation qui nous est imposé par les présentes circonstances et qui sont hors de notre volonté;

il est proposé que l'assemblée syndicale du SPECA

1. Réitère de façon générale sa volonté de voir les programmes de DEC élaborés en toute conformité avec la convention collective, la politique de gestion des programmes et toute autre balise donnée, dans le passé, par cette même assemblée syndicale.
2. Donne son accord au développement d'un DEC en techniques préhospitalières d'urgence dans la mesure où le SPECA :
 - 2.1 obtiendra une garantie formelle à l'effet que l'ajout des cohortes d'étudiants dans ce DEC n'aura pas pour conséquence de limiter notre capacité de récupérer les cohortes d'étudiants que nous avons perdues depuis quelques années et que nous tentons de retrouver par «L'OPÉRATION RECRUTEMENT»;
 - 2.2 obtiendra une garantie à l'effet que les coûts liés au développement de ce programme seront assumés par le Collège (et donc ne proviendront pas du 4,8 ETC de notre lettre d'entente sur le développement de programmes);
 - 2.3 obtiendra des sommes réservées au perfectionnement des enseignants oeuvrant dans l'AEC de techniques ambulancières, si nécessaire, sommes prises hors du fonds de perfectionnement du chapitre 7 de notre convention collective.
3. De façon exceptionnelle, et sans que cela ne constitue un quelconque précédent, mandate donc ses représentants pour accepter le développement de ce DEC, selon une démarche en deux étapes, à savoir :
 - 3.1 dans un premier temps, l'élaboration et l'implantation d'une grille de DEC transitoire dont la première année couvrant la période de 2006-2007 sera développée selon les démarches prévues dans les politiques du Collège et dans la convention collective (à l'exclusion du fait que le contenu de ce DEC transitoire ne sera pas complet) et les deux années suivantes, ultérieurement, à la lumière du DEC régulier;
 - 3.2 dans un second temps, l'élaboration et l'implantation du DEC régulier à partir des dispositions (politiques et convention) prévalant normalement.
4. Dans le but d'obtenir la mise en place de ce DEC, et compte tenu des contraintes spécifiques imposées par le MSSS et le MEQ, de façon exceptionnelle et sans que cela ne constitue un précédent :
 - 4.1 mandate ses représentants au CRT pour qu'ils conviennent d'une dérogation à la clause 5.4-02 de la convention collective et aux dispositions en lien avec cette clause, pour la mise en place d'un DEC transitoire en techniques préhospitalières d'urgence;
 - 4.2 mandate ses représentants à la Commission des études pour qu'ils œuvrent en partie à l'extérieur du cadre formel de la Politique de gestion des programmes (et de toute autre politique afférente), tout en tenant compte, dans la mesure du possible, des principes qui guident habituellement l'élaboration et l'adoption de programmes, pour la mise en place d'un DEC transitoire en techniques préhospitalières d'urgence.
5. Mandate l'exécutif du SPECA et l'équipe des professeurs du CRT pour qu'ils élaborent, en relation avec les professeurs de techniques ambulancières, un processus et des modalités permettant, à terme, d'établir une liste des enseignants de la discipline maître d'œuvre 181 qui apparaîtront sur la liste officielle d'ancienneté de cette discipline, en recherchant un respect maximum de l'ancienneté déjà acquise à date suite à l'enseignement dans l'AEC de techniques ambulancières.

Proposée par Pierre Bayard

17. DOSSIER DE LA 27^e PAIE

a) Informations

Yves Coutu et Annette Gélinas font la présentation du document «2005-06-09-AS-4.3 - DOSSIER DE LA 27^e PAIE» et répondent aux questions de l'assemblée.

**b) Décisions à prendre
Recommandation 30**

Attendu la distorsion existant entre le principe du versement de nos salaires en 26 versements égaux et consécutifs et nos échelles salariales;

attendu la jurisprudence ayant statué sur le caractère prioritaire du salaire prévu aux échelles par rapport aux 26 versements égaux et consécutifs, jurisprudence ayant conduit à la négociation Collège/SPECA de 1996 sur le dossier de la 27^e paie;

attendu l'incapacité du Collège de respecter l'entente intervenue avec le SPECA en 1996 et confirmé au procès-verbal du comité des relations du travail de l'époque;

il est proposé que l'assemblée syndicale du SPECA

mandate ses représentants au comité des relations du travail ainsi que l'exécutif du SPECA pour revoir cette entente avec le Collège, nouvelle entente récurrente évitant tout décalage dans le temps entre la paie des enseignants avec celle des autres personnels (donc des coupures d'une paie complète de dix jours lorsqu'arrive la période de la 27^e paie) si et seulement si nous obtenons les garanties suivantes

1. Les coupures ne devront pas excéder un maximum de dix jours de salaire, seront proportionnelles au nombre d'années d'enseignement à temps complet de chacun des enseignants pour la période à l'origine des coupures et seront basées sur le salaire moyen des années ayant donné lieu à la 27^e paie.
2. L'objectif recherché sera que ces coupures soient égales au salaire du nombre réel de jours payés en trop au cours de ces années. C'est pourquoi les procédures suivantes seront mises en place :
 - 2.1 un sous comité du CRT sera constitué pour statuer sur la façon de traiter toutes les périodes de congés afin de déterminer si elles ont ou non donné lieu à un paiement excédant les échelles pertinentes pour chacune des années concernées;
 - 2.2 cette analyse sera rendue publique à tous les enseignants six mois avant les coupures de salaire et chaque professeur recevra, au même moment, le nombre de jours pour lesquels son salaire sera coupé;
 - 2.3 chaque enseignant disposera de trois mois, suite à la réception de ces données, pour contester les coupures envisagées auprès du CRT s'il y a lieu.
3. Tout coût en lien avec cet ajustement devra être fait sans aucune conséquence sur la masse salariale des enseignants (nombre d'ETC).
4. L'année du réajustement devra correspondre obligatoirement à une année au cours de laquelle 27 paies auraient pu être versées dans l'année civile et cette coupure devra être faite à la fin de l'année scolaire.
5. Le même mécanisme qu'en 1996 prévoyant des avances de salaires aux enseignant-es qui en feront la demande sera mis sur pied, avances remboursables sans intérêts sur les dix paies suivantes.

Proposée par Yves Coutu
Appuyée par Annette Gélinas
Adoptée à l'unanimité

18. HOMMAGE À NOS RETRAITÉ-ES DE L'ANNÉE

L'assemblée rend hommage aux enseignantes et aux enseignants qui ont pris leur retraite cette année.

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 18 h 10.

Adopté le : _____

présidente

secrétaire